



DEMARCHES A EFFECTUER

Dans le cadre de ses dispositifs de formation professionnelle en mobilité, la Région Guadeloupe offre depuis 2008 aux lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi la possibilité de suivre une formation diplômante dans les collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) du Québec.

Ces établissements d'enseignement supérieur pré universitaires francophones, préparent à des diplômes d'études collégiales (DEC) techniques de niveau III, validés en trois années.

24 établissements du Québec ont été sélectionnés cette année par la Région et Ladom, pour les programmes techniques qu'ils proposent dans les filières notamment telles : l'aquaculture, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le transport maritime, la bioécologie, la microédition et l'hypermédia...

Les candidats pourront choisir le programme d'étude à partir des liens indiqués ci-dessous.

Si vous souhaitez plus d'informations rendez-vous sur ce lien :

<http://www.cegepsquebec.ca/fr/guadeloupe>

✓ Si vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, âgés de 18 { 35 ans révolus, vous pouvez constituer un dossier de candidature à partir des pièces suivantes :

1. courrier (manuscrite) de motivation, présentant le projet détaillé du candidat,
2. les bulletins scolaires des, seconde, 1^{er}, terminale,
3. relevé des notes du baccalauréat (si titulaire),
4. avis d'imposition 2014 domicilié en Guadeloupe (reçu en 2015),
5. copie complète du livret de famille,
6. copie du passeport (valide jusqu'au mois de juillet 2019)
7. attestation de sécurité sociale + la carte vitale
8. attestation d'assurance complémentaire santé
9. attestation d'inscription { Pôle emploi datant d'un mois minimum (pour les personnes concernées)
10. justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si hébergé joindre une attestation d'hébergement + la pièce d'identité de l'hébergeur.
11. CV
12. 2 photos d'identité.

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres documents seront demandés aux candidats en cas de sélection.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers devront parvenir à la Région Guadeloupe :

- par courriel, à l'adresse suivante : mobilite-internationale@cr-guadeloupe.fr
- ou remis sur place à l'adresse suivante : hôtel de région, avenue Paul Lacavé, 97100 Basse-Terre, - direction de l'éducation et de l'enseignement supérieur – service mobilité, les lundi, mardi et jeudi de 8 h à 12 h.

Tous dossiers qui seraient adressés directement aux CEGEP ne seront pas pris en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : 12 décembre 2015

Pour tout renseignement : 0590 60 46 36 – 0690 31 02 98
Ou sur le portail Région Guadeloupe : www.region.guadeloupe.fr rubrique formation professionnelle.